Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20261116-D2026_98-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-98

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 20

L'an deux mil vingt-six
Le 16 Novembre
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 Novembre 2026

PRÉSENTS : M. LOYER, Mme NEVES, M. GUENEGO, Mme GROGNO, MM. MAHE, ORJEBIN, Mme VIENNE CHAUMETTE, M. BERNIER, Mmes GUIHO, JEHANNO, BOCENO, MM. DAVID, REBELO, Mme NICOL, M. MOESSARD, Mmes LAUNAY, LE BEL, M. LE KERNEC, Mmes MICHAUD

ABSENTS EXCUSÉS : MM. ALONSO, DANIEL Mme ROBERT

SECRÉTAIRE : Mme Gaëlle GROGNO

OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL – RENOUVELLEMENT SATESE 2027-2029

Monsieur le Maire indique que le Conseil départemental met à la disposition des Communes ou des Établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, une assistance technique dans des conditions déterminées par convention.
En vertu des critères fixés par l'article R.3232-1 du code général des collectivités territoriales, la commune est éligible au bénéfice des prestations ainsi délivrées par le SATESE (Service d'Appui Technique à l'Epuration et au Suivi des Eaux) et l'observatoire départemental de l'assainissement (ODA), affectés à ces missions d'assistance technique départementale.

Les prestations sont, notamment, les suivantes :

- L'appui à la mise en place des équipements d'autosurveillance et la validation de l'autosurveillance sur toutes les stations d'épuration (équipement et données)
- L'expertise technique et le conseil pour l'exploitation des stations d'épuration de moins de 10 000 équivalents-habitants
- La collecte des données pour la mise à jour de l'observatoire départemental de l'assainissement.

La contribution annuelle au service sera de 579,00 €.

La Convention d'adhésion au SATESE arrivant à échéance le 31 Décembre 2026, le Conseil départemental propose la signature d'une Convention triennale du 1/01/2027 au 31/12/2029.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- **Accepte** la proposition du Conseil départemental
- **Inscrit** les crédits nécessaires au Budget principal
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention jointe en annexe.

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON